

France. — *Le Congrès des Jurisconsultes Catholiques.* — Le 25ème Congrès des Jurisconsultes Catholiques c'est ouvert à Montpellier au milieu d'une nombreuse affluence.

Au début de la première séance l'honorable sénateur du Morbihan, M. de Lamarzelle a prononcé un très remarquable discours sur le droit de propriété.

M. de Lamarzelle qui combattit, on s'en souvient, par de solides discours au Sénat, l'inique et funeste loi contre les associations, a démontré avec sa haute autorité, que la propriété était de droit naturel et non de droit positif, comme le prétendent les Collectivistes.

Mais si la propriété a des droits, elle a aussi des devoirs.

« Le propriétaire, a-t-il dit, a une grande mission à remplir ; il ne doit pas se croire dispensé de gagner sa journée, parce qu'il a été payé d'avance. »

L'éloquent sénateur du Morbihan a en outre démontré, que la constitution d'une main-morte était indispensable pour le fonctionnement de nombre d'institutions sociales : maisons de refuge, asiles, hospices. »

Aucune question n'était plus d'actualité en présence des attentats contre les congrégations.

— *Le plain-chant.* — Mgr l'archevêque de Rouen vient d'adresser à MM. les supérieurs des séminaires et des maisons ecclésiastiques une lettre portant réglementation de l'étude du plain-chant.

Cette étude est rendue obligatoire dans les séminaires